

Impôt sur le revenu—Loi

façon raisonnable d'entreprendre de supprimer le malaise dont je viens de parler. Encore une fois, la méthode employée a été équilibrée; nous ne la devons pas à un caprice, mais bien à la nature même des réalités fiscales fédérales. Le ministre a promis de réduire le déficit et les dépenses financières. Cela ressort clairement dans le budget. D'aucuns prétendront que nous y allons trop progressivement, que nous devrions nous montrer plus fermes. Encore une fois, c'est une question d'équilibre. Si nous faisons preuve d'une plus grande fermeté, il nous faudrait considérablement relever les impôts en période de récession, et ainsi imposer un plus lourd fardeau aux Canadiens.

Ceux qui prétendent qu'il est possible de sabrer dans les dépenses au lieu d'augmenter l'impôt, se leurrent tout simplement, à moins de rogner sur les programmes permanents en faveur des citoyens les plus nécessiteux, ce qui est tout à fait contraire à la promesse du premier ministre (M. Trudeau) aux Canadiens. En fait, aucun des partis de l'opposition ne semble le réclamer puisqu'ils souhaitent tous deux de fortes augmentations des dépenses statutaires. Par exemple, le NPD réclame l'inclusion d'un crédit d'impôt de vie chère ainsi qu'un dégrèvement fiscal à l'intention des Canadiens à faibles et moyens revenus. D'autre part, le très honorable chef de l'opposition (M. Clark) a même été plus loin. Au cours du débat d'urgence, il a demandé l'établissement d'un crédit d'impôt à l'énergie, l'octroi d'une allocation, ou d'une indemnité, au titre du logement, la déduction de l'intérêt hypothécaire, et enfin une exemption de la taxe énergétique pour le mazout de chauffage. Justement, à propos de ces propositions et recommandations du député, d'après le budget de 1979 et celui d'octobre 1980, j'ai calculé que les quatre mesures en question accroîtraient le déficit de 2.5 milliards de dollars pour l'exercice 1981-1982, et le porteraient à plus de cinq milliards de dollars en 1983-1984. De toute évidence, ces mesures ne cadrent pas avec le projet de réduire le déficit et même avec la modération à laquelle le parti du très honorable député est censé souscrire en matières fiscales.

Le budget et le présent projet de loi nous permettent de reformuler nos priorités fiscales et d'insister fortement sur les dépenses d'investissement dans les secteurs de l'énergie et de l'expansion économique. Les dépenses nettes à ces chapitres vont passer de 6.9 milliards en 1981-82 à plus de 13 milliards en 1983-84, pour permettre d'appliquer les nouvelles mesures qui vont être adoptées au cours des mois qui viennent en matière de recherche et de développement industriel.

• (2020)

Le gouvernement jette également les bases d'un relèvement de productivité. Diverses analyses ont attribué plusieurs causes à la baisse de productivité: d'abord, les incertitudes dues à l'inflation, dont j'ai déjà parlé; deuxièmement les distorsions, également causées par l'inflation, des taux réels de rendement, auxquelles je faisais allusion; troisièmement, l'absence d'action énergique en faveur de l'épargne et de l'investissement; quatrièmement le cadre juridico-institutionnel, qui relègue au second plan la compétence et l'effort; et enfin, l'atténuation de la concurrence, la paperasserie abusive et les entraves de la réglementation.

Cette situation était justement résumée dans une déclaration de l'Advisory Committee on Industrial Innovation du département américain du commerce. On y lisait:

Il faut admettre que les problèmes de l'économie actuelle tiennent avant tout à une insuffisance ou à un engagement structurel de l'investissement et de l'épargne. Cette situation est différente des conditions économiques dans lesquelles sont intervenues la plupart des décisions de politique économique prises depuis la crise des années 30, et dont la préoccupation première était d'augmenter la consommation et de limiter l'épargne par une utilisation macro-économique de la politique fiscale.

La détermination du gouvernement de combattre l'inflation et de réduire le déficit pour laisser plus de place à la croissance des investissements privés est indéniable. Elle est renforcée par les mesures budgétaires tendant à promouvoir le développement économique. D'autres mesures de ce genre vont suivre. Le premier ministre et le ministre des Finances (M. MacEachen) ont demandé tous les deux un changement de priorités qui favorise l'épargne; le ministre de la Consommation et des Corporations (M. Ouellet) s'est engagé à présenter un projet de loi sur la concurrence; des initiatives sont prises depuis un certain temps pour alléger la paperasserie; enfin, de nouvelles mesures concrétisant le résultat des études de réglementation effectuées par le Conseil économique et par le groupe de travail parlementaire vont être étudiées prochainement.

Selon moi, ces mesures indiquent que le gouvernement tient à s'attaquer aux racines mêmes de nos problèmes économiques. Le gouvernement a opté pour une politique équilibrée qui devrait relancer l'économie du Canada sans entraîner en même temps des bouleversements massifs et des privations pour les contribuables.

Le Bill C-54 est un élément essentiel de ce processus de relance économique et il contribuera à mettre en œuvre une politique économique solide et saine. J'exhorte donc tous les députés à lui donner leur plein appui. Merci.

Des voix: Bravo!

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Monsieur l'Orateur, le secrétaire parlementaire vient de faire un excellent discours sur les dispositions du bill relatives au pouvoir d'emprunt. Malheureusement, ces dispositions ont été rejetées par la présidence plus tôt aujourd'hui. Si jamais un discours a manqué d'à-propos, c'est donc bien celui-là. Vu les amendements très importants que le bill vise à apporter à la loi de l'impôt sur le revenu, cela m'étonne que le secrétaire parlementaire du ministre des Finances (M. Evans) n'ait pas profité de l'étape de la deuxième lecture pour nous expliquer les détails de cette mesure plutôt complexe afin que, quand nous examinerons le bill en comité plénier, le secrétaire parlementaire...

M. Evans: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Je tiens à signaler au député que le ministre des Finances (M. MacEachen), le ministre d'État chargé des Finances (M. Bussièrès) et moi-même analyserons certainement toutes les dispositions du bill une par une pendant l'étude en comité plénier.

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. Ce n'est pas un rappel au Règlement.

M. Blenkarn: Je vous remercie d'avoir interrompu le secrétaire parlementaire, monsieur l'Orateur. De toute évidence, il a de la difficulté à comprendre le bill. Il s'est bien tiré d'affaire tant qu'il s'en est tenu à son texte et il a réussi à répondre à une question au sujet du principe de l'épargne quand il a parlé de la macro-économie et de l'importance du bill relativement aux MURB. Malheureusement, il ne comprend pas le principe des MURB. Ce principe a été établi en 1974 en vertu du